

ainsi que d'élargir et de raffermir les relations canado-soviétiques. Il permettra aussi aux deux pays d'approfondir une coopération mutuellement avantageuse en ce qui concerne le développement de l'Arctique.

En vertu du nouvel Accord Canada-URSS sur la coopération dans l'Arctique et dans le Nord, les parties élaboreront les programmes suivants :

- a) un programme de coopération en matière scientifique et technique, ce qui comprend la géologie, la météorologie, la climatologie, la protection de l'environnement, la construction, la technologie marine et aérienne, la technologie en matière d'urbanisme ainsi que d'autres domaines dont il sera convenu;
- b) un programme de coopération en matière économique, ce qui comprend la mise en valeur des ressources renouvelables et non renouvelables; et,
- c) des programmes de coopération en matière socio-culturelle, ce qui comprend l'ethnographie, l'éducation, la santé publique, les problèmes socio-économiques des peuples autochtones du Nord et des territoires septentrionaux, les échanges culturels et universitaires et les contacts entre les peuples autochtones.

En temps opportun, on inclura le Programme canado-soviétique de recherche dans l'Arctique sous la coupe de ce nouveau programme. La collaboration entre les parties se manifestera de différentes façons, notamment par des échanges de délégations et de renseignements, des recherches conjointes, des conférences, des symposiums et des publications conjointes.

Structure

La mise en oeuvre de l'Accord sera confiée à une Commission mixte canado-soviétique. L'honorable Pierre H. Cadieux et un représentant du Comité d'état de l'URSS pour la science et la technique assumeront la coprésidence de la Commission. Celle-ci se réunira au moins une fois tous les deux ans, en alternance entre le Canada et l'Union Soviétique. Elle mettra au point et examinera les grands programmes et les dispositions de l'Accord.

On créera également des sous-commissions. Ces dernières s'occuperont de la collaboration au chapitre des questions scientifiques, techniques, économiques, sociales et culturelles. Les sous-commissions seront co-présidées par des représentants des deux pays.